Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DLH 69 - Signature d'un protocole transactionnel avec l'entreprise SAS Thermosani concernant les travaux de réfection de la toiture du presbytère 4, place Saint-Blaise (20e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 10 relatif à l'allotissement, l'article 20 relatif aux avenants et l'article 33 relatif aux appels d'offre ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet l'autorisation de signer un protocole transactionnel avec l'entreprise SAS Thermosani concernant les travaux de réfection de la toiture du presbytère situé 4, place Saint-Blaise (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 8 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer le protocole transactionnel avec l'entreprise SAS Thermosani, joint en annexe, concernant les travaux de réfection de la toiture du presbytère situé 4, place Saint-Blaise (20e).